

PROJET ASSOCIATIF COMPLEMENTAIRE 2022 DU GROUPE CULTURE ET LOISIRS 88160 LE THILLOT

1. Préambule

Ce projet complémentaire a été réalisé suite au courriel de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Grand Est en date du 12 janvier 2022 faisant appel à projets régional et départemental Grand Est du Fonds pour le Développement de la Vie Associative 2022 volet « Fonctionnement global et actions innovantes ».

L'obtention d'une subvention permettra d'accélérer le plan initial visant à améliorer au bout de trois ans le fonctionnement par l'acquisition de divers matériels indispensables au développement des activités sportives fédérées et surtout également de multiplier les séances d'animation et d'entraînement en période hivernale.

2. État des lieux

2.1. Identité de l'Association

- Nom de l'association : GROUPE CULTURE ET LOISIRS
- Date de création : 3 avril 1976
- Date de publication de la création : 21 avril 1976
- Siège social de l'association : 3 rue des Meix 88160 LE THILLOT
- Centre d'activités : GCL 46 rue de la Chaume 88160 LE THILLOT
- L'association est propriétaire de son centre d'activités
- RNA : W881000698
- Agrément culturel : N° 88-188 en date du 10 septembre 1979
- Agrément sportif : N° 88-S-256 en date du 22 janvier 1982
- Numéro SIRET : 30818779800027
- Affiliée à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Povençal en 1977: N° 088-370
- Affiliée à la Fédération Française de Sport-Boules en 2000: N° EST 88-11
- Courriel : jp.rampazzo49@orange.fr
- Site Internet : <http://gcl1976.e-monsite.com>
- Courrier Président: RAMPAZZO Jean-Pierre 3 rue des Meix 88160 LE THILLOT
- Téléphone Président: 0676243767

2.2. Objet de l'association

Regrouper des personnes qui ont une passion commune, qu'il s'agisse d'une activité de loisir et de détente ou d'une activité à caractère culturel.

2.3. Organisation de l'association

Les activités de l'association sont regroupées en deux sections.

- Section Culture :
 - 1) Bibliothèque
 - 2) Activité Arts et Sciences réunis
 - 3) Activité Jeux
 - 4) Activité Collections diverses

- **Section Sport-Loisirs :**
 - 1) **Activité Pétanque et Jeu Provençal compétition**
 - 2) **Activité Pétanque loisir**
 - 3) **Activité Tennis de Table loisir**
 - 4) **Activité Sport-Boules compétition**
 - 5) **Activité Sport et Vie**

2.4. Administration de l'association

Un conseil d'administration de 21 membres maximum élit un bureau et se réunit au moins deux fois par an.

Un bureau comprenant un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier se réunit en fonction des besoins de l'association.

Une assemblée générale a lieu tous les ans et renouvelle entièrement le conseil d'administration.

Chaque activité fédérée (Pétanque et Sport-Boules) sous la responsabilité du conseil d'administration de l'association possède un comité d'activité de 9 membres et un bureau comprenant un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

2.5. Ressources de l'association

Les ressources de l'association proviennent des cotisations des adhérents, des abandons de frais de déplacement et de représentation des administrateurs, des dons de particuliers, du mécénat d'entreprise, des subventions des diverses collectivités locales et du produit des manifestations qu'elle organise.

2.6. Points forts et points faibles de l'association

Le principal point fort est assurément le fait que l'association est propriétaire de son centre d'activités même si ceci peut se révéler un point faible sous certains aspects.

Cette qualité permet à l'association d'avoir une liberté de choix de dates et d'horaires en ce qui concernent le déroulement de ses activités régulières et l'organisation des diverses manifestations sportives ou non qu'elle désire programmer.

La possession d'un boulodrome couvert réalisé et aménagé par les adhérents permet la pratique du jeu de pétanque toute l'année quelque soit le temps.

Autre point fort l'implication sans faille de tous les adhérents à participer selon leurs moyens et leurs capacités à la bonne marche de l'association.

Etre propriétaire représente un point faible car l'association doit supporter toutes les charges afférentes à cette qualité, charges qu'elle n'aurait pas en disposant d'installations communales.

Les subventions des diverses collectivités locales servent uniquement à couvrir ces dépenses (entretien, eau, éclairage, chauffage et taxe foncière) soit environ 5 500 € pour l'année 2021 ce qui oblige l'association à trouver d'autres ressources pour financer ses activités.

Autre point faible la diminution du nombre d'adhérents en raison de la crise sanitaire qui a débuté début mars 2020 ; 94 adhérents en 2019 contre 58 en 2021 soit une perte de près de 40%.

2.7. Zone géographique et Composition de l'association

La ville de LE THILLOT où se trouve le siège social et le centre d'activités est une localité de moyenne montagne chef-lieu de canton, ville-centre de 3 376 habitants d'une petite agglomération d'environ 10 000 habitants.

Pour l'instant 61 personnes ont adhéré, 42 résident dans l'agglomération et 19 hors agglomération.

On compte 3 jeunes de moins de 18 ans, 18 adultes de moins de 60 ans et 40 de plus de 60 ans. Il y a 26 femmes et 35 hommes.

3. Objectifs de l'association

3.1. Objectifs sportifs

- Augmenter le nombre de séances en boulodrome couvert en période hivernale sachant que le coût journalier est d'environ 35 € (le chauffage étant électrique, le nouveau compteur Linky permet de suivre avec précision la consommation).
- Conforter l'école de Pétanque en augmentant les séances hivernales.
- Améliorer les installations d'accueil par l'achat de matériel boulistique et l'éclairage des boulodromes de Pétanque et de Sport-Boules.

En période hivernale il y a seulement une séance hebdomadaire le même jour pour la Pétanque, pour l'école de Pétanque et pour le Tennis de Table.

Les dimensions du boulodrome couvert ne permettent pas la pratique du Sport-Boules.

En période estivale le centre d'activités est fréquenté en permanence.

Toutes ces actions ont pour but d'augmenter le nombre de licenciés.

Actuellement la Pétanque regroupe 13 licenciés dont 2 femmes et le Sport-Boules Lyonnaise 8 dont 3 femmes.

La Pétanque loisir accueille de façon irrégulière 32 joueurs et le Tennis de Table 9 pratiquants.

3.2. Objectifs environnementaux

- Achat de matériel d'entretien des boulodromes pour désherber et démousser afin de ne pas utiliser des désherbants chimiques.
- Continuer le tri sélectif des déchets et continuer d'utiliser du matériel recyclable et réutilisable.

4. Identification et chiffrage des besoins

4.1 Sport-Boules Lyonnaise

Le boulodrome de Lyonnaise est constitué de 16 pistes de jeu nécessitant chacune deux porte boules.

Sur les 32 porte boules nécessaires pour l'ensemble du boulodrome 20 au coût d'environ 200 € pièce ont déjà été réalisés.

La réalisation des 12 manquants représente une somme de 2 400 €.

4.2 Eclairage des boulodromes extérieurs de Pétanque et de Sport-Boules

L'éclairage filaire actuel datant d'une trentaine d'années est devenu défectueux au cours des années et il s'avère nécessaire de changer une dizaine de projecteurs pour retrouver un éclairage efficace.

Le coût actuel d'un projecteur performant avoisine les 250 €, une somme de 2 500 € est nécessaire.

4.3 Matériel d'entretien des boulodromes

Le montant total des matériel de désherbage mécanique nécessaire à un bon entretien des boulodromes est évalué à 2 400 € (Aérateur scarificateur, désherbeur mécanique thermique et autres petits outils de type jardinage).

4.4 Augmentation des séances hivernales

Le passage à plusieurs séances hebdomadaires pour les activités hivernales actuelles aura pour effet d'augmenter la facture d'électricité.

Une augmentation de 20 séances au coût de chauffage estimatif de 35 € alourdira la facture de 700 €.

5. Financement des besoins

La somme de 8 000 € est nécessaire pour réaliser ce projet comprenant :

- Equipement du boulodrome de Sport-Boules 2 400 €
- Eclairage des boulodromes 2 500 €
- Matériel d'entretien des boulodromes 2 400 €
- Supplément de la facture de chauffage 700 €

5.1. Apport de l'association

Le solde cumulé 2021 d'un montant d'environ 3 000 € non utilisé dans l'établissement du budget prévisionnel 2022 constituera l'apport de l'association pour ce projet complémentaire.

5.2. Subvention sollicitée

Une subvention de 5 000 € du FDVA 22 est demandée pour boucler ce budget de 8 000€.

6. Conclusion

La réalisation de ce projet a pour but de redynamiser l'association et de redonner espoir à tous les acteurs, dirigeants, bénévoles, volontaires, adhérents licenciés ou non après cette affreuse période qui a fortement impacté le moral de chacun.